# L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI, (MATIN,) 16 MARS 1831.


## INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 16 mars.

Le dernier courrier ne nous ayant rien apporté de plus frais et de plus intéressant, nous continuons aujourd'hui nos extraits des journaux français. A l'article FRANCE, on trouvera la suite de la séance orageuse de la chambre des députés du 15 janvier; le discours de M. Manguin qui remplit seul cet extrait, et qui n'est qu'un nouveau développement donné à la pensée du général Lamarque, sera lu sans doute avec plaisir. Néanmoins, quelque puissants efforts qu'ont fait ces orateurs, l'ordre du jour a été prononcé contre la pétition du citoyen de Mons, qui a donné lieu à leurs brillantes improvisations.

## EXTÉRIEUR.

### FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

*Autre extrait de la séance du 15 janvier.*

☞ Après le discours du général Lamarque, que nous avons donné hier, M. le ministre des affaires étrangères monte à la tribune pour nier les paroles qui lui ont été attribuées dans les relations avec les envoyés belges; M. Casimir Périer quitte un moment le fauteuil pour provoquer quelques explications de la part du général Lamarque, qui lui sont données avec franchise; et M. Guizot prend la parole pour défendre la conduite politique du ministère. Enfin, M. Mauguin monte à la tribune:

*M. Mauguin*: Messieurs, si dans les journées de juillet la France s'est soulevée avec tant d'héroïsme et d'enthousiasme, si elle a renversé en si peu d'heures un despotisme de quinze années, c'est qu'elle était agitée par des passions violentes, et que de profonds ressentimens fermentaient dans son sein; quels étaient ces ressentimens, ces passions? Je ne crains pas de le dire, et je ne serai désavoué par personne, c'était en partie la haine d'un joug imposé par l'étranger et le regret de notre gloire perdue, le poids flétrissant de nos humiliations non vengées.

On devait donc attendre des ministres à qui la révolution fut confiée quelque chose qui répondit à ces sentimens, et vengeât la nation de tant d'outrages; il ne s'agissait pas de cette propagande révolutionnaire dont parlent sans cesse les esprits métaphysiques qui ne voient que l'absolu des choses et restent constamment à côté des faits. Mais la France voulait reprendre son rang parmi les puissances, elle avait besoin de force, elle voulait revenir à la gloire. Ministres, qui les premiers avez régi nos destinées, répondez: qu'avez-vous fait pour satisfaire à ce besoin de vengeance et d'honneur outragé? Je ne parle pas de votre conduite à l'intérieur; quels ont été vos premiers actes à l'étranger? Vous avez reconnu ces traités de 1814 et 1815 dont le nom seul rappelle la honte de la France; vous, Français, vous avez ratifié l'abandon de Landau, de Sarre-Louis, de ces frontières que nous avait données Louis XIV! Que dis-je? Vous vous êtes soumis à ne pas reconstruire Huningue; aussi l'aristocratie helvétique a conservé sur vous cette puissance de vous empêcher, sur votre propre territoire, de relever les murs d'une ville dont la défense a servi à l'illustration d'un homme.

Qu'est-il résulté de ce système de timidité et de faiblesse? C'est que dans ces lettres autographes dont on a parlé, le ministère a fait prendre au souverain que nous avons élu une attitude qui, j'ose le dire, n'était pas digne de la France. Qu'en est-il résulté encore? C'est que dans sa réponse un souverain du nord n'a pas craint de nous prodiguer des outrages; je dis nous, car toute injure que reçoit le roi de France frappe en même tems chaque Français. (Marques unanimes d'assentiment.) Au même instant un petit prince d'Italie osait renvoyer sans réponse la lettre qui lui avait été adressée, et, encore aujourd'hui, cette insulte reste impunie. (Exclamations aux centres.) Je conçois ces murmures, dans le système de l'ancien ministère on n'a pas dû exiger de réparation du duc de Modène parce qu'il est trop petit, et sans doute on n'en a pas exigé de l'empereur de Russie parce qu'il est trop grand. (Marques bruyantes d'hilarité.—A gauche: voilà le motif.)

L'orateur qui descend de cette tribune s'est élevé contre ce qui a été dit il y a quelque tems dans cette chambre, que l'Europe tend à l'unité politique; il a cru voir dans cette observation un désir de guerre: comment a-t-il pu se tromper d'une manière aussi grave? N'est-ce pas, un fait que, surtout depuis un demi-siècle, les diverses parties de l'Europe tendent à s'assimiler entre elles dans leurs formes politiques? n'était-ce pas cette même unité que proclamait la sainte alliance? On a parlé de la république, de l'empire et de leur prétendue propagande; on a voulu leur en faire un crime; pourquoi donc altérer l'histoire? Est-ce la France de 92 qui, la première, a attaqué l'étranger; n'est-ce pas au contraire le Prussien qui a voulu venir étouffer à Paris, dans le sang et le pillage, les premiers élans de la liberté française! L'unité monarchique n'avait-elle donc pas aussi sa propagande? ne s'attachait-elle pas à nous désorganiser par ses agens, par ses complots? n'est-ce pas elle qui dressait les échafauds de sa place Louis XV: la convention s'est servi contre elle des mêmes armes, elle lui a rendu guerre pour guerre.

Les peuples, dit-on, se sont soulevés contre nous en 1814; oublie-t-on que c'était au nom de la liberté. Nous étions devenus oppresseurs, ils n'ont pas voulu devenir esclaves; consultez les actes de ce tems de funeste mémoire, lisez les proclamations des rois; s'ils appellent les peuples aux armes, c'est, disent-ils, pour les rendre libres: levez-vous, dit le roi des Deux-Siciles aux Napolitains, vous aurez une constitution, et *le peuple sera souverain*: ce sont là les expressions mêmes de la proclamation; en Prusse, en Autriche, en Russie, les souverains tiennent le même langage! Partout les peuples se sont soulevés, partout les rois ingrats se sont servis de leur courage pour river leurs fers; ne croyez pas cependant que ces peuples n'aient pas eu à se repentir de leur erreur: 25 ans de guerres n'ont pas en vain désolé l'Europe: les guerres, ces fléaux des nations, ont aussi leur utilité: elles mêlent, elles éclairent les peuples, elles répandent parmi eux les mêmes principes, les mêmes doctrines. Voyez ce qui est arrivé depuis notre révolution; la France a expulsé de son sein le vassal, le commis de la sainte-alliance; le mouvement s'est fait ressentir de Paris jusqu'aux Espagnes, de Paris jusqu'à la Vistule: la révolution a passé, elle est étendue sur l'Europe, et l'Europe en a tressailli: elle a frémi sous le mouvement qui lui était imprimé.

Mais ne vous y trompez pas, jamais les souverains n'abandonneront les projets d'unité, de despotisme. Quand ils auraient abattu individuellement les peuples qui sympathisent avec notre révolution, quand vous aurez laissé enchaîner la Belgique, massacrer à vos yeux le noble, le généreux Polonais, on viendra quand vous serez isolés, vous imposer à votre tour des gênes et des baillons.

Voyez quelle a été la conduite de l'autocrate russe à la première nouvelle de notre révolution; nos couleurs sont prohibées, les ports de la Belgique et de la mer Noire nous sont fermés; les voyageurs qui avaient établi leur domicile nomade dans nos villes sont impérieusement rappelés; bientôt on se ravise, et comme l'a dit à cette tribune le même orateur qui en descend, l'empereur de Russie a bien voulu nous reconnaître; mais au même instant les armées russes étaient mises en mouvement; tout le matériel de guerre est préparé, au point que le prix des transports augmente de 100 pour 0-0; nous avons les preuves en main: sans la révolution de Pologne, peut-être l'avant-garde de l'armée russe aborderait-elle nos frontières; c'est la Pologne qui va soutenir le choc: c'est bien, qu'elle meurre; elle est habituée à cela.

D'un autre côté, la Prusse augmentait sa garnison à Luxembourg: le cabinet anglais déclarait à la tribune que l'exemple de la France était dangereux pour les peuples, et il fesait armer contre l'Espagne et le Piémont. L'Europe entière prenait les armes; nous seuls demeurions en pleine sécurité; et les légions étrangères seraient venus de nouveau insulter les monumens de notre capitale, que l'on aurait je crois encore craint de violer le principe de non intervention.

*M. Casimir Périer*, du banc de gauche où il est assis: Non, Monsieur, non, vous ne le croyez pas; vous nous outragez.

*M. Mauguin*: Je n'accuse personne, je n'attaque point les intentions; j'apprécie un fait; seulement nous différons dans l'appréciation. Puisque j'ai parlé de non intervention, examinons un peu de quelle manière on applique ce principe; vous ne voulez point, dites-vous, intervenir dans les affaires des Belges: bien, mais alors pourquoi donc les gêner dans le choix de leur souverain: c'est bien le moins qu'un peuple soit libre de choisir celui qui doit le gouverner; pourquoi leur dire: vous êtes libres de choisir mais vous ne prendrez pas celui-ci, vous ne prendrez pas celui-là; nous vous défendons surtout de choisir un jeune prince français. Pourquoi donc empêcher la Belgique de devenir française; la Belgique ne peut exister sans la France. Quand à moi, j'avoue que dans mes idées la Belgique est toujours France. (Violentes interruptions aux centres. A gauche: Parlez, parlez.) Vous préférez voir appeler sur le trône de Belgique un prince de Bavière, et vous ne vous apercevez pas que c'est mettre la Belgique sous la dépendance de l'Autriche: car l'Autriche, toujours prête à mettre le pied en Bavière, saura se faire ouvrir les citadelles belges avec son prince bavarois.

Les nations sont travaillées du besoin d'avoir des frontières, comme les particuliers ont l'amour des clôtures; tant que la France n'aura pas ses frontières naturelles, l'Europe ne sera pas tranquille.

Tronquée pour tronquée, mieux valait à la France pour voisin l'ancien royaume des Pays-Bas que la Belgique avec un prince de Bavière; voulez-vous connaître le meilleur moyen d'éviter la guerre, c'est de ne point la craindre, c'est d'avoir de la force, c'est d'avoir une attitude noble et ferme: car la guerre ne va chercher que les faibles et les timides.

Quant aux ministres, ils ne pourront jamais nous faire croire que leur conduite est à l'abri de toute censure.

Je vote pour le renvoi de la pétition à M. le ministre des affaires étrangères.

*M. le ministre des affaires étrangères*: Toute l'argumentation du préopinant repose sur un fait inexact.

*Une voix*: Pourquoi ne l'avez-vous pas démenti.

*M. le président du conseil*: La réponse est dans le *Moniteur* de ce matin.

*M. Mauguin*: Si M. le ministre avait daigné répondre aux interpellations que je lui ai adressées plusieurs fois, il m'aurait évité la peine de cette explication.

PARIS, 18 janvier.

Les lettres de Madrid, du 6 de ce mois, font craindre une rupture entre la France et l'Espagne: mais ce qui est le plus singulier, c'est que la rupture viendrait du parti apostolique dont les dispositions belliqueuses sont à peine contenues par le roi Ferdinand. Il est certain que les préparatifs de l'Espagne [illegible] de nature à nécessiter une explication. Il paraît que jusqu'ici on n'a pu en obtenir de satisfaisante. Le parti qui domine Ferdinand l'entraîne [illegible].

—Le général Mina, de retour à Bordeaux, a donné un dîner à ses compagnons d'armes, et il leur a annoncé qu'il espérait que sous peu de tems ils rentreraient de nouveau en Espagne pour n'en plus sortir, qu'il avait des motifs fondés pour dire que dans cette nouvelle tentative ils seraient puissamment secondés par les nombreux partisans de la constitution dans l'intérieur du pays, qui ne désirent que le bonheur de leur patrie, l'ordre et la tranquillité générale; il a ajouté que ses intentions étant parfaitement d'accord avec les leurs, il ne doutait pas que tous ceux qui le suivraient en Espagne ne s'y [illegible] avec lui dans ces mêmes idées. Tous ses patriotes qui se trouvaient présens ont répondu affirmativement, déclarant que dans leur patrie ils n'avaient de rentrer dans leur patrie ils n'avaient d'autre vue que de voir la nation heureuse.

—Une lettre de Bordeaux, en date du 11 janvier, annonce qu'il y avait en chargement dans ce port, un grand nombre de navires destinés pour les colonies françaises. Deux navires étaient partis pour les mers du sud, ainsi que deux paquebots de la Vera-Cruz, emportant des denrées et des marchandises pour la valeur de *cinq millions de francs!*

—Il y a eu de grands paris faits dans la capitale, qu'avant le 15 de mars, les troupes françaises seraient à Bruxelles.

—Il est bien vrai qu'il est question de transférer dans la citadelle d'Amiens deux des prisonniers de Ham. Un colonel du génie est venu dernièrement inspecter le logement de M. de Virgile, qui leur servirait de prison après qu'on l'aurait fait murer tout au tour. Il a fait son rapport au gouvernement et l'on attend sa décision.

—Les travaux de curage du port de Boulogne ont commencé le 9 janvier. On y emploie un grand nombre d'ouvriers, qui, pour la plupart, se trouvaient sans occupation.

PARIS, 17 janvier.

—Une instruction a été commencée samedi devant l'Académie universitaire de Paris, contre les signataires de la lettre insérée dans un journal la *Tribune des Départemens*, et contenant une invitation adressée à tous les élèves des écoles, dans le but de se réunir pour former une association politique. *(Moniteur.)*

—Il est certain que le roi viendra à Rouen au mois de mars. *(Journal de Rouen.)*

—Nous lisons dans l'*Aviso* de Toulon, du 4 janvier:

"La frégate l'*Hermione* doit partir demain pour le Brésil, ayant à son bord la marquise de Loulé, sœur de don Miguel et de don Pedro.

"Les réfugiés piémontais aux îles d'Hyères, ont été incorporés dans le régiment de Hohenlohe; ils sont partis le 25 décembre pour la Morée; on assure qu'un plus grand nombre doit arriver incessamment et qu'ils auront la même destination.

"Dimanche, 26 décembre, à quatre heures après-midi, l'autorité a fait afficher sur les murs de Thonon (Savoie), un arrêté portant qu'un bourgeois qui aura frappé un militaire sera condamné à trois ans de galères, et fusillé ou pendu deux heures après, s'il y a du sang répandu.

—Une mutinerie a eu lieu mercredi dernier au collège Rollin (ancienne maison Nicole.) Les élèves réclamaient la suppression de la messe de jeudi et celle des haricots. Des portes ont été barricadées, et il a fallu les ouvrir à coups de hache. M. le préfet de la Seine informé de ce qui se passait, s'est transporté dans le collège, et tout est bientôt rentré dans l'ordre. Les bâtimens et le mobilier de ce collège sont la propriété de la ville de Paris; c'est ce qui explique l'intervention personnelle de M. le préfet.

—Les centres succombent dans la lutte contre le gouvernement, parce que s'ils tiennent des circonstances de juillet un immense pouvoir politique, ils offrent aujourd'hui un non-sens; car ils n'existent en réalité que pour eux-mêmes et par eux-mêmes.

Telle est l'opinion de l'*Ami de la Charte* de Nantes sur le conflit que pourrait amener la discussion sur la loi électorale.

PARIS, 18 janvier.

*Un prince français ne nous peut être refusé:* tel est le titre d'un article inséré dans le numéro d'hier du journal belge l'*Emancipation*.

L'auteur fait d'abord [illegible] qu'il y a en Belgique peu de partisans pour un prince indigène, et que M. de Mérode lui-même a en quelque sorte abdiqué la candidature. Pourquoi cela? parce qu'il y a eu bon sens chez M. de Mérode, instinct chez le peuple.

"Les Belges, dit l'*Emancipation*, se tournent d'un vœu unanime vers un prince français qui à l'instant même nous assure le commerce avec la France, et par la seule influence de son nom, sans nouveaux sacrifices, sans plus grande effusion de sang, nous ouvre l'Escaut, nous rende Maestricht et la citadelle d'Anvers et nous conserve le Luxembourg."

La diplomatie! la publicité la tuera: les promesses de la France qu'on oppose ne sont ni raisonnables, ni possibles; on ne peut être dupe d'une pareille comédie. De pareilles conditions sont contraires à la dignité du peuple français qui ne peut trafiquer de ses amis au profit des puissances jalouses et rivales.

"La révolution de juillet a rendu la France ce qu'elle doit être en Europe, l'étoile des peuples, leur arbitre. Malheur à celui qui voudrait la faire redescendre de ce rang. Il aurait à en rendre compte à un peuple passionné qui ne pardonne pas le déshonneur. L'arrangement des cinq puissances que l'on fait sonner si haut, serait le digne pendant de celui qui il y a deux ans donnait la Grèce à l'Angleterre."

Mais la guerre éclatera et la Belgique en sera le théâtre. A cela, on répond que la cause de la guerre est ailleurs, que l'empereur de Russie s'y prépare. "*La révolution de Pologne, c'est notre cri à tous, Français et Belges......*" La guerre pouvant avoir lieu, nous devons encore prendre un prince français qui nous donne la certitude d'en porter le théâtre hors de notre territoire.... Disons-le donc, les diplomates n'ont pu sans injustice nous imposer dans le choix de notre chef; le gouvernement français n'a pas souscrit à cette injustice, sans méconnaître ses devoirs envers la nation, sans manquer aux lois de sa propre conservation.

Voilà ce que l'on dit hautement en Belgique; voilà ce qu'on fait oser regarder de sang froid. On aura beau fermer les yeux; les faits existent; ils sont assez nettement posés dans une lettre de M. Parson, membre du congrès, au roi Louis-Philippe:

"On la politique extérieure veut absolument que la Belgique dans ses maux continue à servir [illegible] de moyen de résistance et au besoin d'attaque contre la France, dans ce cas la guerre est [illegible], parce que les Français et les Belges [illegible] peuvent plus être opposés les uns aux autres.

"Ou bien à force des choses fait ouvrir les yeux à cette politique extérieure, et [illegible] [illegible] l'impossibilité de parvenir à paraître [illegible] alors il n'y aura pas de guerre. [illegible] que soit à la France sous un même sceptre [illegible] avec la France sous deux sceptres, [illegible] absolument au même pour cette position [illegible] [illegible].

"Votre acceptation de la couronne de la Belgique peut seule donner à tous [illegible] Français et assurer [illegible] Belges.

"Voilà ce que l'on [illegible] pas nécessaire [illegible] peut perdre quelque chose [illegible] France."

BELGIQUE.

GAND, 13 janvier.—[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

## [illegible]

[illegible]

Navire [illegible]
Brick [illegible]
Brick [illegible]
Brick Elizabeth, Woods, New [illegible]
Goel. [illegible]
Goel. Clara Fisher, Austin, [illegible]
Goel. United States, [illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]

Bateau-à-vapeur [illegible], avec les bricks Dawn et Lloyd, et [illegible].

Bateau [illegible], Bordeaux, de Nantucket, [illegible] que le navire [illegible] de Boston pour la Nlle.-Orléans, [illegible] sur le [illegible] et le [illegible] anglais Priscilla, Munro, parti de [illegible] pour Greenock, était échoué à 7 milles au nord du Cap de la Floride, plein d'eau.

Brick Dawn, Dean, Boston.
Brick Lloyd, [illegible], New York, sur lest.
Goel. Amanda, [illegible], Charleston.
Bateau Hetta, Lewis, Matagorda.

Bateau-à-vapeur Lexington, Craig, de Louisville, avec du porc, de la graisse, de la toile d'emballage, du tabac, du whiskey et du [illegible] à divers consignataires, dont les noms se trouvent [illegible].

SALLE DE BAL.

*Encoignure des rues Orléans et Bourbon,*

SAMEDI 19, JOUR DE LA ST. JOSEPH,

## GRAND BAL

Paré et Masqué.

Un bureau sera ouvert pour recevoir en dépôt les cannes, chapeaux &c. Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel.

Prix d'entrée—Cavaliers $1. 16 mars—1

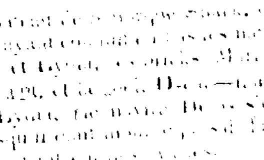

IL a été perdu depuis lundi soir, deux gros CHIENS COURRANS, pour le chevreuil; ils sont tous les deux d'une robe noire et blanche; ayant la tête presque noire et de très grandes oreilles. Une recompense sera donnée à celui qui les ramènera au soussigné.

16 mars—☞ S. CUCULLU.

Cinq piastres de récompense.

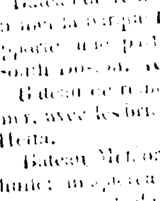

Partie marronne de chez le soussigné, une petite mulatresse américaine nommée NANCY, taille d'environ 4 pieds, ayant une marque au-dessus de la lèvre, et la mine triste. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au sous[signé]

16 mars—3 LOUIS COUVERTIE.

Esclave en marronnage

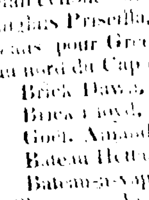

Est partie marronne de chez le soussigné, le 19 de janvier dernier, une jeune négresse américaine, nommée ——— âgée d'environ 12 à 13 ans, petite pour son âge, lèvre épaisse, regard en dessous. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade, et d'un jupon de casimir gris; elle a le teint congre et ne parle guère que le français. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, ou à la geôle.

J. TAGIASCO.

Rue Dauphine entre St. Pierre et Toulouse

16 mars—2

## Théâtre d'Orléans.

*Jeudi, 17 Mars 1831.*

### LE JESUITE,

OU LES

TROIS FILLES DE LA VEUVE,

Drame nouveau en 3 actes, et en 6 tableaux, par Victor Ducange. Suivi de

MAISON A VENDRE,

Opéra en un acte, par A. Duval, musique de Daleyrac.

SALLE D'ORLEANS.

L'ADMINISTRATION des Bals de la Salle d'Orléans a l'honneur d'informer les dames de cette ville, qu'elle donnera dans la dite salle, samedi prochain, 19 mars, jour de la St.-Joseph,

## UN GRAND BAL

Paré et Masqué,

Dans lequel on n'admettra que les dames qui recevront des billets d'invitation; celles qui n'en auront point reçu s'adresseront, en se fesant connaître, chez M. Jn. Davis.

Prix d'entrée pour les cavaliers $1.

☞ On ne délivrera aucun billet de dames à la porte, au moment du bal. 14 mars

## Café de Paris.

LES soussignés annoncent respectueusement au public et à leurs amis en particulier qu'ils sont possesseurs de la Salle de Bal au-dessus de leur café, encoignure des rues d'Orléans et Bourbon; qu'ils entreprendront toute espèce de DINERS soit particuliers, soit de corps, et qu'ils s'efforceront par leur promptitude et leur soin à mériter l'encouragement public.

CHAPUS & ANDRÉ.

16 mars—3

## Point de Blancs,

TOUT LOTS GAGNANTS.

LES Loteries d'après ce principe, ont été dernièrement en vogue dans les villes du Nord, où elles sont devenues populaires et ont considérablement augmenté la vente des billets. Le Directeur de la *Loterie de l'Eglise Evangélique* [illegible]

[illegible]

[illegible] No. 11—$900 GROS LOT.

[illegible] au moins [illegible]

D. MALCOLM, Commissaire.

## Caïn par David.

CE TABLEAU [illegible]

12 mars—1

LE CHRIST REPOUSSÉ.—Le public [illegible]

12 mars—7

SUCRE ET CAFÉ.

320 [illegible]

[illegible] BURKE & Co.

A [illegible]

P. CHAVALIER.

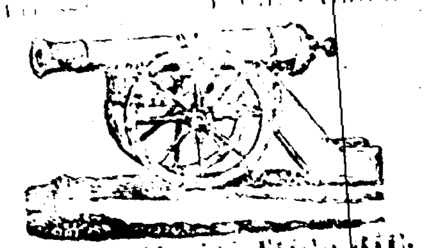

BATAILLON D'ARTILLERIE.

[illegible] 24 [illegible] 9 heures précises du matin, [illegible]

L. DUREL.

[illegible]

15 mars

25 [illegible] Esclaves des deux sexes, [illegible]

DOYLE & BROWN,
No. 31, rue Conti.

15 mars

A VENDRE.—[illegible] Treme, sur [illegible] Pour les conditions, s'adresser [illegible]

DOYLE & BROWN,
31, rue Conti.

15 mars

TAYLOR, [illegible] & GRANT, rue de la Levée, no. 30, offrent à vendre:

[illegible] Havane, première qualité.
250 caisses chocolat [illegible], nos. 1 et 2.
75 do. moutarde, bouteilles d'une liv. ½ et ¼.
35 do. thé Hyson Skin et Imperial.
10 caisses bougies en forme d'ananas.
200 [illegible] beurre de Goshen, choix.
24 milliers cigarres de la Havane.
15 pipes et demi pipe eau-de-vie Cognac, Seignette et Dupuy.
23 pipes genièvre Hollande supérieur, Houtglas et Swan.
18 bqtes, et demi bl. whiskey Irlande.
120 quarts bque. vin blanc Marseille.
60 quarts bque. [illegible]
15 pipes et quarts bque. Teneriffe L. P.
80 do. demi do. et quarts bque. vin de Catalogne. [illegible]
5 do. et quarts bque. vin Catalogne.
120 do. demi do. et quarts bque. vin de Pico, ayant droit à la remise des droits.
20 quarts bque. vieux *Sherry wine*, supérieur.
20 pipes, demi do. quarts bque., et barillets vin Madère.
120 bls. [illegible] de Mounsey.
55 do. cidre de New York.
50 barques huile de baleine clarifiée, d'hiver et d'été.
20 bls. et demi-bl. anisette, parfait-amour et guignolet.
45 caisses et paniers liqueurs, vin amer, et merise.
125 caisses vin de Madère, de Tinto, de Malvoisie et de Canarie, en pintes et quarts de bouteille, 1, 2, et 3 douz. par caisse.
300 caisses et barillets tabac manufacturé à Richmond, de différentes marques.
350 caisses verre entier et coupé, faïence et cristal.
500 charrues de King, nos. 1, 2, 3 et 4.
110 douz. haches de Watson.
[illegible] fusils avec leurs bayonnettes.
15 coffres-forts patentés de Delano, à l'épreuve du feu.
16 paquets ficelle à coudre les balles de coton.
2 paquets cirage de Henry & Sons.
54 paquets bottes, brodequins fins et de Russet.
26 paquets papier à impression.
15 paquets papier *cap et post*.
[illegible] barillets de tabac à priser, pois écossés, &c. &c.

15 mars.

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par

23 fév THEO. NICOLET & Co.

CAFÉ de la Havane.—Balles de café vert, en débarquement du brick Elm, et à vendre par

23 fév J. W. ZACHARIE & Co.

*Pour Louisville, Cincinnati et Pittsbourg.*

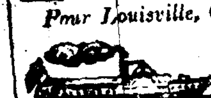

Le bateau-à-vapeur fin marcheur, HURON, capitaine O. Maynard, ayant la majeur partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour quelques tonneaux de frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, tant dans la chambre que sur le pont, s'addresser à bord, ou à

P. M. TOURNE.
rue de la Nlle. Levée, No. 13

14 mars

POUR BALTIMORE

Le brick paquebot AJAX, ayant toute sa cargaison engagée, partira jeudi, 17 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

15 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot AJAX, capitaine BANKS, pour frêt ou passage, s'adresser à

11 mars J. W. ZACHARIE & co.

POUR PHILADELPHIE.

Le beau brick fin voilier ELM, capitaine Mierken, partira mardi prochain, 15 du courant, et peut prendre du fret léger, s'il s'en présente promptement, pour lequel, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

12 mars. J. W. ZACHARIE & co.

POUR BOSTON—Le beau brick fin voilier PATRON, capit. Rogers, a besoin de 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à bord, ou bien à

12 mars STETSON & AVERY.

A FRETER—Le beau brick CONGRESS, capitaine Dixey. S'adresser

W. G. HEWES,
rue du Camp, no. 9.

12 mars.

POUR NEW-YORK.

Le superbe brick HENRY, capit. Sysson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

POUR LA HAVANE.

Le superbe brick espagnol ISABELLA, capit. Juan Berga, partira samedi prochain, 12 du courant, peut encore prendre quelque léger fret si on s'adresse immédiatement à bord, ou à

10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à

W. G. HEWES,
Rue du Camp, no. 9.

10 mars.

LES GOELETTES ALLIGATOR et EUGENIE feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

LEFEBVRE & DUREL,
au Bassin.

9 mars—3

POUR VERA-CRUZ.

La belle goelette fine voilière JANE, cap. Mc PEARSON, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour complément de fret, ou passage, cette goelette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

8 mars J. W. ZACHARIE & co.

POUR CHARLESTON.

On a besoin de l'équivalent de 3 à 400 barils, pour compléter le chargement d'une goelette fine voilière. S'adresser à

STETSON & AVERY,
No. 27, rue du Camp

8 mars.

POUR BOSTON.

Le superbe brick fin voilier SMYRNA, capitaine Ellis Bradford, est prêt à [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

STETSON & AVERY,
Rue du Camp.

3 mars.

POUR NEW-YORK.

Le beau [illegible] GOVERNOR KING, capitaine J. K[illegible], du port de 267 tonneaux et pouvant charger environ 400 boucauts de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à

1 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

ON DEMANDE un bâtiment de première classe, du port d'environ 1000 barils, pour un port d'Europe. S'adresser à

26 fév THEOD. NICOLET & Co.

A FRETER.

Le brick JOSEPH SPRAGUE, capitaine Hanks, peut recevoir environ 275 boucauts de sucre ou 1400 barils de farine. S'adresser à

Wm. G. HEWES,
rue du Camp

23 fev

A FRETER.—Le beau brick MOSCOW, capt. Fales, du port d'environ 400 boucauts de sucre, sera, sous peu de jours, prêt à charger. S'adresser à bord, ou à

22 fév STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le beau brick THOMAS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Currie. Pour fret ou passage, s'adresser à

16 février THEOD. NICOLET & co.

A FRETER,

Un superbe brick du port de 150 tonneaux, doublé en cuivre et pouvant recevoir un chargement dans quelques jours. S'adresser à

STETSON & AVERY,
27, rue du Camp

12 fev

ON DEMANDE un bon bâtiment pouvant porter de 400 à 425 bts. de sucre et melasse, pour un port du nord. S'adresser à (11 fév) THEOD. NICOLET & Co.

FIGUES DE SMYRNE.

1000 Grappes Figues de Smyrne fraiches, en bon état, ayant droit à la remise des droits, en débarquement du brick Congress, à vendre par

12 mars. STETSON & AVERY.

CORDE d'Emballage de bonne qualité, reçue par le bateau à vapeur Patriot, à vendre par

12 mars STETSON & AVERY.

SUCRE.—500 boucauts sucre de première qualité sur des habitations au-dessus de la ville, à vendre par

3 mars STETSON & AVERY.

JUS DE CITRON FRAIS—Le soussigné offre à vendre, soit par baril, soit par *quantité de 50 barils*, du Jus de Citron frais de qualité supérieure, reçu directement de la Havane. S'adresser à WM. SMITH.

*Au magasin de Graines, rue Royale, No. 55*, Où l'on trouvera toujours un assortiment de Confitures de la Havane. 10 mars.

MARCHANDISES.—11 bales de osnaburgs et une de toile à draps, 5-4, imitation de le toile française ayant droit au *Drawback*, à vendre par STETSON & AVERY. 3 mars

TRAITES sur Philadelphie à courte vue et en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par

2 mars J. W. ZACHARIE & co.

FOIN—400 balles Foin de New-York, à vendre par

2 mars J. W. ZACHARIE & co.

50 BARILS Maquereaux No. 1, 50 do. No. 2 et 400 do. No. 3; 25 Bottes futailles à Sirop, à vendre par

1 mars STETSON & AVERY.

50 BARILS Brai, 50 do. Goudron, 50 do Resine et 5 do. Essence de Térebentine, à vendre par

2 mars J. W. ZACHARIE & co.

TRAITES SUR PARIS à vendre par
F. ROUMAGE.

18 jan.

## VENTES A L'ENCAN.

BEAUX BILLARDS A VENDRE.

PAR JOSEPH LE CARPENTIER & Co.

SAMEDI 19 mars courant, il sera vendu dans la salle des billards au Café Hewlett, à une heure précise de l'après-midi,

TROIS BEAUX BILLARDS.

Conditions à la vente. 16 mars—4

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 26 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett, il sera vendu plusieurs esclaves créoles: cuisinière, blanchisseuse et domestiques. Ces esclaves appartiennent à des personnes qui sont en France et qui ont donné ordre de les vendre.

*Conditions*:—Payables dans un an, en billets endossés, avec hypothèque sur lesdits esclaves.

16 mars—6

## MEUBLES ELEGANS.

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

IL sera vendu par J. H. Domingon, encanteur, le jeudi 17 de ce mois, à 4 heures précises de l'après midi, au magasin de P. Casanave, rue Conti, entre Royale et Bourbon.

Une grande quantité de meubles de choix, neufs, bien conditionnés et fabriqués dans cette ville, dans les derniers goûts, par lesquelles il y a des Armoires de toutes dimensions; des Lits à Colonnes de desseins variés; des Side Boards et Buffets de plusieurs sortes; des Sophas et Canapés artistement faits, des Tables de toute espèce; Chiffonières etc.

Les susdits objets seront vendus sans réserve, aux conditions suivantes: Jusqu'à $50, comptant; de 50 à 100, 60 jours de crédit; de 100 à 200 4 mois; audessus de 200, 6 mois de termes. Le tout en billets endossés à satisfaction.

P. Casanave, profite de cette circonstance pour inviter les personnes qui lui doivent, à le payer dans le plus bref délai. Il serait fâché d'être obligé de les y contraindre par voie de justice.

16 mars.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI 30 Mars prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,

TROIS LOTS DE TERRE

sur chaqu'un des quels il existe une MAISON en briques et autres dépendances, situés rue Condé, côté Sud-Est, entre les rues St. Philippe et Urselines; tels que le tout est figuré sur un plan fait par Mr. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse avant la vente, savoir:

N°. 1—Un Terrain de 33 pieds 4¼ pouces de face, sur une profondeur de 100 pieds 7 pouces, sur une ligne, l'autre ligne a 63 pieds 11½ pouces, rentrant de trois pieds 2¼ pouces, et de là se prolongeant de 45 pieds 7¾ pouces, ce qui réduit la ligne du fond à 30 pieds 2 pouces.

N°. 2—Un Terrain de 33 pieds 7 pouces de face sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.

N°. 3—Un Terrain de 33 pieds 8 pouces de face, sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.

*Conditions*:—$500 comptant pour chaque Lot, le reste en 3 termes égaux, savoir: 30 Décembre 1831; 30 Décembre 1832 et 30 Décembre 1833, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public. 14 mars.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu jeudi 17 Mars, à midi, à la bourse Hewlett,

N°. 1—Un TERRAIN situé à l'encoignure des rues Hôpital et Bourgogne, mesurant 29 pieds 5½ pouces de face à la rue de l'Hopital, sur 71 pieds 7½ pouces de profondeur à la rue Bourgogne.

N°. 2—Un Terrain mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Hôpital sur 74 pieds 7¼ pouces de profondeur.

N°. 3—Un Terrain mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Hopital, sur 74 pieds 7¼ pouces de profondeur.

N°. 4—Un Terrain mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Hôpital sur 74 pieds 7¼ pouces de profondeur.

Conditions:—[illegible] 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le plan sera déposé à la Bourse. 8 mars

PAR P. A. GUILLOTTE.

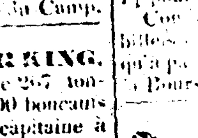

IL sera vendu, le jeudi 17 de ce mois, à 4 heures de l'après midi, dans le chemin du Bayou, à côté de la propriété de M. Duchant, 8 VACHES créoles avec leurs suivants, ces vaches sont de la première qualité. 9 mars—7.

## CE SOIR!!!

*PAS DE BILLETS BLANCS!!*

LOTERIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE—CLASSE No. 12.

D. MALCOLM, *Commissaire*.

Le Tirage aura lieu le Mercredi 16 Mars 1831.

30 *numéros*—4 *roues*.

PROSPECTUS:

| | |
|---|---|
| 1 lot de $8000 | 1 lot de 614 |
| 1 " de 3000 | 6 " de 500 |
| 1 " de 1500 | 6 " de 300 |
| 1 " de 1200 | 6 " de 200 |
| 1 " de 1000 | et d'autres plus petits. |

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers $4 50, moitiés $2 25, quarts $1 12½: Livrets de 10 billets entiers $45 00, ne pouvant gagner moins de $20; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60.

10 Mars

AVIS est par le présent donné, que des registres pour recevoir les souscriptions destinées à former le capital de la Société de Canal et de Banque de la Nlle.-Orléans, seront ouverts sous la direction des commissaires soussignés, dans le bureau occupé ci-devant par la Compagnie d'Assurances des Négociants, au coin des rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du courant; les dits registres resteront ouverts pendant dix jours (les dimanches non compris), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

BEVERLEY CHEW.
ARCHIBALD R. TAYLOR.
SAMUEL LIVERMORE.
D. F. BURTHE.
MAUNSEL WHITE.
JAMES FOSTER, junior.
CHARLES GÉNOIS.

10 mars—☞

ENCORE POUR QUELQUES JOURS.

M. COPS s'empresse de remercier bien sincèrement les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, des encouragemens qu'il a trouvés dans cette ville. Il profite de la même occasion pour les informer que, à la demande d'un grand nombre de citoyens respectables, qui désirent mener leurs familles à cette exhibition, elle restera encore ouverte pendant peu de temps, à l'encoignure des rues Conti et de la Levée. Cet établissement renferme un énorme Anaconda, un superbe cobra d'Orient, le grand boa-constrictor, un hipabicca de Siam, plusieurs caméléons, un vrai échneumon, le premier qui ait été importé en Amérique, et la tête d'un chef de la Nouvelle-Zélande, bien conservée et superbement tatouée. 8 mars.—18

DERNIERE SEMAINE.

LE public est respectueusement informé que Messrs. Purdy, Macomber, Carley & Birchard feront positivement la clôture de leur

## MENAGERIE

de 75 Animaux vivants,

Qui est maintenant ouverte à l'encoignure des rues d'Orléans et Royale, près du Théâtre d'Orléans, CETTE SEMAINE. Le prix d'entrée est réduit à quatre escalins.

FUTAILLES EN BOTTES.—[illegible] Bottes de futailles à Sirop en bon état, à vendre à bon marché, livrable sur la levée.

9 mars LINCOLN & GREEN